



CARMAT fait un point sur la procédure de redressement judiciaire en cours

Le Tribunal des activités économiques de Versailles a retenu l'offre de reprise en plan de cession de CARMAT SAS et arrêté le plan de cession de CARMAT SA en faveur de CARMAT SAS

Paris, le 2 décembre 2025 – 7h30 (CET)

CARMAT (FR0010907956, ALCAR, éligible PEA-PME), concepteur et développeur du cœur artificiel total le plus avancé au monde (la « **Société** » ou « **CARMAT** » ou « **CARMAT SA** »), visant à offrir une alternative thérapeutique aux malades souffrant d'insuffisance cardiaque biventriculaire avancée, fait aujourd'hui un point sur la procédure de redressement judiciaire en cours.

Point sur la procédure de redressement judiciaire en cours

CARMAT avait annoncé, le 4 novembre 2025, avoir reçu une offre de reprise en plan de cession (« l'Offre ») dans le cadre du second processus d'appel d'offres (recherche de repreneurs ou d'investisseurs) initié par l'administrateur judiciaire, et indiqué que cette Offre devait être examinée par le Tribunal des Activités Économiques de Versailles (le « Tribunal ») lors d'une audience prévue le 25 novembre 2025.

A l'issue de cette audience, le Tribunal a, par un jugement du 1^{er} décembre 2025, retenu cette Offre et arrêté le plan de cession de la Société en faveur de la société « CARMAT SAS », société par actions simplifiée créée pour les besoins de la reprise et contrôlée par la Société LOHAS S.à r.l (« LOHAS »), elle-même contrôlée par M. Pierre Bastid, président du conseil d'administration de CARMAT et actionnaire à hauteur d'environ 17% de la Société.

Les activités de la Société seront désormais poursuivies et opérées par CARMAT SAS.

L'Offre s'appuie sur la mise en place d'une nouvelle stratégie concentrée notamment sur la poursuite de l'accès au marché nord-américain, l'initiation d'un essai clinique visant à obtenir à un horizon relativement proche (de l'ordre de 2 à 3 ans) l'indication de thérapie de destination en Europe, et à court-terme, un déploiement commercial plus concentré. Elle s'accompagne de la reprise de 88 salariés, des actifs et de la très grande majorité des contrats de CARMAT, ainsi que d'une réduction significative de la consommation de trésorerie. Elle prévoit un financement total de 110 M€, dont 10 M€ disponibles immédiatement et 20 M€ dès le début de l'année 2026, ces deux premiers apports étant assurés conjointement par LOHAS et par Sante Holdings¹, autre actionnaire historique de CARMAT.

La Société attire l'attention sur le fait que si la reprise permet la poursuite des activités de CARMAT au sein de CARMAT SAS, elle va entraîner la liquidation judiciaire de CARMAT SA, et que compte tenu du niveau de passif de la Société et des termes de l'Offre, il est hautement probable que les actionnaires de CARMAT subiront la perte intégrale de leur investissement, tandis qu'une grande partie de ses créanciers subiront une perte très significative pouvant porter sur l'intégralité de leurs créances.

Il est aussi rappelé que la liquidation judiciaire de CARMAT entraînera la radiation de ses actions actuellement cotées sur Euronext Growth (Paris).

¹ Sante Holding est le *family office* du Dr Antonino Ligresti (décédé en 2025) et un actionnaire de référence de CARMAT dont il détient environ 17% des actions.



Prochaines étapes

Le Tribunal ayant fixé la date d'entrée en jouissance au 1^{er} décembre 2025, les activités de la Société se poursuivent et sont désormais opérées par CARMAT SAS à compter de cette date. C'est en particulier CARMAT SAS qui assure désormais le support des patients actuellement sous support d'Aeson®.

Le cours de l'action CARMAT (ISIN : FR0010907956, Mnémonique : ALCAR) reste suspendu et il est hautement probable que les cotations ne reprendront pas d'ici la radiation prochaine des actions CARMAT sur Euronext Growth (Paris).

Des communiqués de presse continueront à être publiés si nécessaire.

•••

A propos de CARMAT

CARMAT est une société Medtech française qui conçoit, produit et commercialise le cœur artificiel Aeson®. La Société ambitionne de faire d'Aeson® la première alternative à la transplantation cardiaque et apporter ainsi une solution thérapeutique aux patients souffrant d'insuffisance cardiaque biventriculaire avancée, confrontés au manque notoire de greffons humains disponibles. Premier cœur artificiel physiologique au monde à être à la fois hautement hémodocompatible, pulsatile et auto-régulé, Aeson® pourrait sauver chaque année des milliers de patients en attente d'une greffe cardiaque. Le dispositif offre aux patients qualité de vie et mobilité grâce au système d'alimentation externe ergonomique et portable, relié en permanence à la prothèse implantée. Aeson® est commercialement disponible dans l'indication de « pont à la transplantation » dans l'Union-Européenne et dans les autres pays qui reconnaissent le marquage CE. Aeson® est également actuellement évalué dans le cadre d'un essai clinique de faisabilité aux États-Unis. Fondée en 2008, CARMAT est implantée en région parisienne avec son siège social de Vélizy-Villacoublay et un site de production à Bois-d'Arcy. Elle est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris (Mnemo : ALCAR / ISIN : FR0010907956).

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.carmatsa.com et suivez-nous sur [LinkedIn](#).

•••

CARMAT
Stéphane Piat
 Directeur général

Pascale d'Arbonneau
 Directeur général adjoint
 Directeur administratif et financier
 Tél. : 01 39 45 64 50
contact@carmatsas.com

NewCap
 Communication financière
 et Relations Investisseurs

Dusan Oresansky
Jérémie Digel
 Tél. : 01 44 71 94 92
carmat@newcap.eu



Libellé : **CARMAT**
 ISIN : **FR0010907956**
 Mnémonique : **ALCAR**

Avertissements

Le présent communiqué et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions CARMAT dans un quelconque pays.

Ce communiqué de presse peut contenir des déclarations prospectives de la Société relatives à ses objectifs et perspectives. Ces déclarations prospectives reposent sur les estimations et anticipations actuelles des dirigeants de la Société et sont soumises à des facteurs de risques et incertitudes, dont ceux décrits dans son document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro D.25-0345 (le « **Document d'Enregistrement Universel 2024** »), disponible sans frais sur les sites Internet de CARMAT (www.carmatsa.com/fr/) et de l'AMF (www.amf-france.org).



L'attention des lecteurs est tout particulièrement attirée sur le fait que suite à la procédure de redressement judiciaire ouverte le 1^{er} juillet 2025, le Tribunal des Activités Economiques de Versailles a, par jugement du 1^{er} décembre 2025, arrêté le plan de cession de la société CARMAT SA en faveur de la société CARMAT SAS, ce qui va entraîner à court terme la liquidation de CARMAT SA, et la radiation de ses actions actuellement cotées sur Euronext Growth (Paris), étant précisé qu'à compter du 1^{er} décembre 2025, les activités de la Société se poursuivent et sont opérées par CARMAT SAS.

Aeson® est un dispositif médical implantable actif commercialement disponible dans l'Union-Européenne et autres pays reconnaissant le marquage CE. Le cœur artificiel total Aeson® est destiné à remplacer les ventricules du cœur natif et est indiqué en tant que pont à la transplantation chez les patients souffrant d'insuffisance cardiaque biventriculaire terminale (classes Intermacs 1-4) qui ne peuvent pas bénéficier d'une thérapie médicale maximale ou d'un dispositif d'assistance ventriculaire gauche (LVAD) et qui sont susceptibles de bénéficier d'une transplantation cardiaque dans les 180 jours suivant l'implantation. La décision d'implantation et la procédure chirurgicale doivent être exécutées par des professionnels de santé formés par le fabricant. La documentation (manuel du clinicien, manuel du patient et livret d'alarmes) doit être lue attentivement pour connaître les caractéristiques d'Aeson® et les informations nécessaires à la sélection du patient et à une bonne utilisation (contre-indications, précautions, effets secondaires) d'Aeson®. Aux États-Unis, Aeson® est actuellement exclusivement disponible dans le cadre d'un essai clinique de faisabilité approuvé par la Food & Drug Administration (FDA).